

## CFMI - UNIVERSITE DE TOURS MODALITES DE STAGE EN ECOLE ETUDIANTS DE 1<sup>ère</sup> ANNEE

Le stage en école permet à l'étudiant de structurer ses interventions musicales :

- en direction des différents publics d'enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire,
- en collaboration étroite avec les équipes du milieu scolaire (enseignants, directeurs, conseillers pédagogiques, personnels des collectivités ...),
- et en lien avec les orientations et programmes généraux de l'école.

Au cours de ce stage en école, accompagné par les conseils des formateurs et tuteurs du CFMI ou les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale (CPDEM), l'étudiant est conduit à développer son identité de musicien pédagogue.

### Classes et écoles concernées

Chaque école accueillera deux étudiants d'octobre à janvier, puis deux autres étudiants de février à juin :

- 1<sup>ère</sup> période : **d'octobre à janvier**, interventions :

- dans deux classes de CE2 ou CM1 ou CM2 (durée :  $\frac{3}{4}$  heure chacune)

Pendant les 4 premières séances (mi-octobre à fin novembre) : les étudiants interviennent tous les deux avec chaque classe ; la séance comprend deux parties :

- 1) échauffement corporel et vocal (15 minutes)
- 2) apprentissage de chant (30 minutes)

Chaque étudiant prend en charge une des deux parties avec chaque classe, puis les rôles sont intervertis la semaine suivante. A l'issue de ces 4 séances, les étudiants choisissent après concertation la classe qu'ils souhaitent prendre en charge et assurent l'intégralité de la séance.

- 2<sup>e</sup> période : **de février à juin**, interventions :

- dans deux classes de CE2 ou CM1 ou CM2 (durée :  $\frac{3}{4}$  heure chacune)
- dans deux classes de CP ou CE1 (durée :  $\frac{1}{2}$  heure chacune)
- dans deux classes de moyenne ou grande section de maternelle (durée :  $\frac{1}{2}$  heure chacune)

## Dates et fréquence

Les interventions quasi-hebdomadaires ont lieu le mardi après-midi d'octobre à janvier, puis le mardi toute la journée de février à juin. Ces jours peuvent être changés ponctuellement pour organiser les évaluations des étudiants ou pour des raisons internes au CFMI. Le calendrier sera communiqué en septembre.

## Conventions

Le cadre du stage est défini par :

- Une convention cadre administrative qui a été établie en 2007 entre l'Université et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale d'Indre et Loire. Le CFMI informe chaque inspecteur de circonscription de la présence des étudiants dans les écoles.
- Une convention pédagogique, précisant les rôles et les obligations des étudiants et des enseignants sera co-signée par la Directrice du CFMI, le Directeur de l'école, chaque enseignant concerné, et les étudiants.

## Conditions matérielles

### Salle

L'école met à la disposition des étudiants une salle (indépendante de la classe) permettant d'évoluer librement et de pratiquer la musique dans de bonnes conditions d'écoute.

### Instruments et matériel du CFMI

Chaque étudiant aura à sa disposition des instruments et du matériel fournis par le CFMI. Il en assumera la responsabilité pendant son temps d'intervention. L'école s'engage à stocker, sécuriser, et à assurer l'ensemble de ce matériel, ainsi qu'à couvrir les frais de remplacement éventuels de celui-ci en cas de disparition ou de détérioration (pour information, la valeur approximative de ce matériel avoisine 1000 €). Ce matériel ne pourra être utilisé qu'en présence du musicien intervenant.

### Repas

Pour simplifier l'organisation matérielle de l'étudiant (qui n'est pas rémunéré) et faciliter la concertation avec l'équipe enseignante, il est important que l'école ou la commune recherche une solution pour la prise en charge des repas de l'étudiant à la cantine scolaire le midi (à compter de février 2024).

### Déplacements

Pour les écoles éloignées du centre de formation qui formulent une demande d'intervenant stagiaire, il conviendrait de rechercher une solution pour prendre en charge les frais de déplacement de cet étudiant.

## **Contenu des interventions**

Il devra être défini globalement en début de chaque période de stage, après concertation entre chaque enseignant et l'étudiant, en fonction des instructions officielles, des orientations et des attentes de chacun. L'enseignant responsable de la classe sera présent durant l'intervention et sera amené à participer à la séance.

## **Projets**

L'étudiant se tiendra informé des projets artistiques mis en place dans l'école d'accueil. Sa participation aux productions de fin d'année scolaire restera toutefois facultative.

## **Suivi**

Chaque étudiant recevra, dans le cadre de sa formation, la visite des formateurs du CFMI et informera l'école d'accueil de ces visites.

Pour le bon déroulement du suivi des étudiants, il sera parfois nécessaire de changer l'ordre de certaines séances.

Les étudiants ou les formateurs qui viennent les visiter peuvent filmer les séances de travail avec les élèves. Ces supports vidéos sont réservés exclusivement à des fins de formation et de professionnalisation des étudiants.

A l'issue du stage, les enseignants rempliront un formulaire fourni par le CFMI pour leur permettre d'exprimer leur appréciation sur la qualité du stage.

## **Evaluation**

Seules les visites des responsables du CFMI et de formateurs dûment habilités donnent lieu à une évaluation chiffrée, rentrant dans le cadre du contrôle continu.

**CFMI - Université de Tours**  
*La Charmoise - 7, rue Inglessi - 37230 Fondettes*  
Téléphone : 02 47 36 77 40  
Courriel : [cfmi@univ-tours.fr](mailto:cfmi@univ-tours.fr) - Site web : [www.cfmi.univ-tours.fr](http://www.cfmi.univ-tours.fr)